

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amiens, le 22/12/2020

Saisie de produits du tabac par les services des douanes de l'Oise

Sur une semaine, les services douaniers de l'Oise ont encore réalisé plusieurs saisies significatives de tabacs de contrebande.

Lundi 14 décembre, dans le cadre d'une action interministérielle sur la ville de Compiègne, deux établissements, une épicerie et dans un magasin qui commercialise des accessoires pour la consommation de tabac à narguilé, ont été verbalisés pour la détention illicite de tabacs. Les douaniers du bureau de Compiègne y ont saisis près de 14 kilogrammes de tabacs

Mercredi 16 décembre, en début de soirée, à hauteur de la ville de Pont-Saint-Maxence, un automobiliste qui réside dans le Val d'Oise a été stoppé alors qu'il transportait près de 100 kilogrammes de cigarettes.

Jeudi 17 décembre, dans la nuit, c'est sur l'autoroute A1 que les douaniers de la brigade de Nogent-sur-Oise ont intercepté un automobiliste, résidant en Normandie, qui transportait 80 kilogrammes de cigarettes.

A l'issue des procédures douanières les deux chauffeurs ont été remis à la gendarmerie nationale.

Jugés, le 18 décembre, ils ont été condamnés, respectivement par les tribunaux judiciaires de Beauvais et de Senlis, à 9 mois d'emprisonnement avec mandat de dépôt, à la confiscation de son véhicule et à une amende douanière de 49 900 € pour l'un et à 8 mois d'emprisonnement avec sursis, à une interdiction du département de l'Oise pendant 3 ans et à une amende douanière de 1 500 € pour l'autre. Le tabac a été détruit ou remis à la gendarmerie nationale.

Pour plus de renseignements, contacter :

Jean-Michel POLLET - Chef du Pôle Action Economique à Amiens - Tél : 09 70 27 11 03

Grégory COLENT - Chef Divisionnaire à Amiens - Tél : 09 70 27 10 84 / 06 64 55 82 24

